

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 12 décembre 2017

### ARRETE

**Article 1 :** La commission d'expertise scientifique

**section CNU 22 : « Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique »**

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
BARBILLON	Claire		AUZOLLE	Cécile	
BRIZAY	François	Président	BELLY	Marlène	
CHAUVAUD	Frédéric		BOURGEOIS	Guillaume	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
FAVIER	Thierry		DUBASQUE	François	
GREVY	Jérôme		JAHAN	Sébastien	
GROSOS	Philippe		JOLLET	Anne	1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente
HIS	Isabelle	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	MONTEL	Laurence	
MAGORD	André		OULEBSIR	Nabila	
MEYER	Véronique		PETITJEAN	Johann	
SAUZEAU	Thierry		PUJALTE FRAYSSE	Marie Luce	

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'UFR Sciences Humaines et Arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 20 décembre 2017  
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

